

Le P'tit Saint Jean

Bulletin communal n°52



Novembre 2018



Cantine



CMJ



Jean-François Le Gac

SOMMAIRE

Le mot du maire
Inscriptions sur les listes électorales
Numérotation des maisons
Repas du CCAS
Informations générales
Saison exceptionnelle au camping
Découverte de la mérule dans l'église
Lotissement de Rozigou
Aménagement du bourg
Cantine
Conseil Municipal des Jeunes
Concours des maisons fleuries
Associations de la commune
Portrait : Jean François Le Gac
L'Histoire de la commune
L'agenda
Les commerces



► LE MOT DU MAIRE

L'été a été beau, le camping de Pont ar Glec'h a connu un beau succès, une très belle fréquentation. Les nombreux campeurs ont beaucoup apprécié toutes les prestations et la qualité du site d'une part, mais aussi le personnel saisonnier très accueillant d'autre part.

La rentrée est déjà loin et l'hiver frappe à notre porte. Qu'importe !! De nombreuses activités sont proposées aux Saint-Jeannais par les diverses associations de notre commune. Ces activités et manifestations viendront réchauffer les soirées hivernales et contribueront à entretenir le lien social et lutter contre l'isolement. N'hésitez pas à y participer activement ! Les projets de la commune se poursuivent. Les commerces ont été inaugurés en début d'été. Maintenant, une réflexion est menée sur la deuxième tranche de l'aménagement du bourg pour améliorer l'attractivité de notre

centre bourg et l'adapter aux changements de mode de vie. Le projet est exposé en mairie et les Saint-Jeannais sont invités à en prendre connaissance et à donner leur avis.

En attendant, je vous souhaite une belle fin d'année.

Maryse TOCQUER

► INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

La tenue de la liste électorale a été modifiée. Désormais, les électeurs peuvent s'inscrire sur le Répertoire Électoral Unique tout au long de l'année.

Pour voter aux élections européennes le 26 mai 2019, il faudra être inscrit sur la liste électorale avant le 31 mars 2019. A compter de 2020, l'inscription sera possible jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le scrutin. Pour les personnes déjà inscrites à St-Jean-du-doigt, aucun changement. Pour les nouveaux arrivants sur la commune, il faut faire la démarche de venir en mairie

muni de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Enfin, concernant les jeunes de 18 ans, l'inscription reste automatique.

Renseignements : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367

► NUMÉROTATION DES MAISONS

Pour information, il reste des plaques de numérotation des maisons en mairie. Les personnes intéressées peuvent venir les retirer gratuitement. La numérotation des habitations est nécessaire pour faciliter la distribution du courrier, les livraisons ainsi que l'intervention des secours.

► REPAS DU CCAS

Le repas annuel du CCAS s'est déroulé cette année le 20 octobre à la salle Kasino. Ce moment convivial a été l'occasion de fêter les doyens de notre commune, à savoir Mme Renée Debergue, née en 1922 et M. Jacques Le Saux, né en 1929.



▶ ATTENTION AU DÉMARCHAGE À DOMICILE

A l'approche des fêtes de fin d'année, la brigade de gendarmerie met en garde contre le démarchage à domicile (vente de calendriers, gâteaux, chocolats, cartes de vœux...). Bien souvent la vente n'est qu'un prétexte pour s'introduire dans le logement de la victime. Les malfaiteurs agissent généralement en binôme. Une fois à l'intérieur du domicile, ils détournent l'attention afin d'effectuer un repérage ou dérober des objets de valeur et des liquidités. Certains se présentent comme des professionnels (agents EDF, ramoneurs, postiers, plombiers, policiers, gendarmes...). Chaque année, de nombreux faits de cette nature nous sont signalés et plusieurs plaintes déposées. Face à cette situation, la gendarmerie invite à la plus grande vigilance et à prendre quelques mesures de sûreté élémentaires. Lorsqu'une personne se présente à la porte de votre domicile, il faut systématiquement :

- ✓ Utiliser l'entrebâilleur et (ou) le viseur optique.
- ✓ Ne pas laisser entrer le ou les démarcheurs pour les empêcher de repérer les lieux.
- ✓ Si le ou les démarcheurs se montrent insistant, menacer de faire appel à la gendarmerie.
- ✓ En cas de démarchage à domicile abusif, il convient de conserver les preuves, ne toucher à rien, observer les contrevenants afin de pouvoir en faire une description précise et prévenir immédiatement la police.

La sécurité étant l'affaire de tous, signalez tous comportements ou passages répétés vous paraissant suspects. A cet effet, contactez directement la brigade de gendarmerie de votre lieu de domicile ou la mairie.

**Contact de la brigade de gendarmerie de Lanmeur : 02.98.67.51.07
(Accueil téléphonique assuré 24h/24, 7j/7)**

▶ NOUVEAU : LA BRIGADE NUMÉRIQUE

La brigade numérique vise à offrir aux usagers un contact numérique, complémentaire aux moyens de contacts physiques et téléphoniques déjà existants. Fonctionnant 7j/7 et 24h/24, cette unité nationale constituée de 20 gendarmes situés à Rennes, renseigne les usagers en répondant à leurs questions de sécurité du quotidien et les oriente le cas échéant sur un téléservice ou un service territorial. A titre

d'exemples, cette brigade numérique peut vous apporter les réponses aux questions concernant la journée de défense et de citoyenneté, le recrutement, la participation citoyenne, les armes, le code de la route, les procurations, l'environnement... Elle aide et informe aussi sur de nombreuses thématiques comme le harcèlement, les violences sexuelles ou sexistes, les opérations tranquillité vacances, la prévention spécifique aux seniors et juniors, les drogues, la cyber sécurité, l'intelligence économique, la radicalisation...

**Contact : www.gendarmerie.interieur.gouv.fr
En cas d'urgence, appelez le 17 ou le 112**

▶ EN ROUTE VERS LE JARDINAGE AU NATUREL

Aujourd'hui, nous sommes près de 20 millions à jardiner un petit lopin de terre et 2019 sera pour tous une année cruciale en termes de pratique de jardinage car à compter du 1^{er} janvier 2019, la distribution, la détention et l'utilisation de produits phytosanitaires* seront interdites. Les magasins n'auront plus le droit de vendre ces produits et les jardiniers ne devront pas en avoir chez eux et encore moins en utiliser dans leur jardin. Le non-respect de ces interdictions constitue une infraction et peut être puni à hauteur de 150 000€ d'amende. D'ores et déjà, depuis le 1^{er} janvier 2017, ces produits ne sont plus en libre service et sont sous clé dans les surfaces de vente.

** Certains produits restent toutefois accessibles aux amateurs : produits de biocontrôle ou à faible risque ou utilisables en agriculture biologique.*

▶ RESAM

Le RESAM (réseau d'échanges et de services aux associations du Pays de Morlaix) répond à toute question sur le fonctionnement associatif : statuts, réglementation, responsabilité des dirigeants, création d'activités, besoin de matériel, de contacts... et peut prendre en charge la gestion de la paie des salariés associatifs. Très complet, le site www.resam.net propose un agenda des événements associatifs (vous pouvez y annoncer vous-même vos événements), de nombreuses fiches pratiques, un annuaire des 2500 associations du Pays de Morlaix et des renseignements sur tous les services proposés.

Contact: 02.98.88.00.19

► SAISON EXCEPTIONNELLE AU CAMPING

Ouvert du 22 juin au 31 août, le camping municipal a enregistré cet été, une très bonne fréquentation avec un total de 2754 nuitées et un chiffre d'affaires de 19 231.93€, soit un résultat très au-dessus des recettes prévisionnelles estimées à 13 000 euros au budget 2018 et bien supérieur aux années précédentes. Les conditions météo expliquent sans doute cette bonne fréquentation, mais c'est aussi le fruit des efforts entrepris ces dernières années en matière de promotion. Cette année, le camping a vu son classement en 2 étoiles renouvelé pour 5 ans et le label « accueil vélo » a été reconduit pour 3 ans. La clientèle qui fréquente le camping apprécie avant tout son calme, son cadre arboré et sa proximité de la plage et du sentier de randonnée GR 34. Bien que modeste avec ses 33 emplacements, il correspond parfaitement aux attentes d'une clientèle à la recherche d'un camping proche de la nature et des randonneurs pédestres ou cyclistes qui y font étape pour une nuit en tente ou en dortoir. Consciente de l'importance de cet équipement touristique pour l'économie de la commune, la municipalité envisage de lancer prochainement des travaux de rénovation. Le bâtiment d'accueil et les sanitaires qui datent de 1992, année de création du camping, nécessitent des réaménagements intérieurs. Ces travaux vont être aussi l'occasion de repenser le système de chauffage du ballon d'eau chaude en vue de faire des économies d'énergie.



► DÉCOUVERTE DE LA MÉRULE DANS L'ÉGLISE

Au mois de juin dernier, la présence de mэрule a été détectée sur le plafond de la salle du Trésor ainsi que sur les murs et boiseries de la pièce située juste au-dessus. Aussitôt, la commune a alerté l'Architecte des Bâtiments de France qui face à l'urgence de la situation, s'est déplacé dès le lendemain pour constater les dégâts, identifier l'origine du problème et prendre les mesures nécessaires pour éradiquer le champignon. Un programme de travaux a été lancé les jours suivants pour rejoinoyer deux

contreforts à l'origine des infiltrations d'humidité sur le mur nord de l'église, enlever les bois contaminés, piquer les enduits, traiter les murs infectés par le champignon et améliorer la ventilation. Pour permettre aux entreprises d'effectuer ces travaux, la salle du trésor est fermée depuis le début de l'été, mais tout est mis en œuvre pour la réouvrir avant Noël.

► LANCEMENT DE LA COMMERCIALISATION DE LA 2^{NDE} TRANCHE DU LOTISSEMENT DE ROZIGOU

La réception des travaux de la 2nde tranche du lotissement ayant eu lieu au mois de juin dernier, les 10 nouveaux terrains d'une superficie de 383m² à 826m² sont désormais commercialisables au prix de 45€/m². Déjà, 3 lots ont été achetés et 2 permis de construire ont été délivrés. Concernant la 1^{ère} tranche du lotissement, tous les terrains sont aujourd'hui vendus.

Pour plus de renseignements, contacter Claudie à la mairie au 02.98.67.34.07



► AMÉNAGEMENT DU BOURG, LANCEMENT DE LA 2^{NDE} PHASE DES TRAVAUX

Les études pour la seconde phase des travaux pour l'aménagement du bourg ont été lancées au mois de juillet dernier pour définir les futurs aménagements qui concerneront les secteurs de la route de la Duchesse Anne, la place Tanguy Prigent, la côte de Pen Ar Chra jusqu'à la salle Kasino et une partie de la rue Saint Mériadec. Les directives données aux cabinets d'études et aux architectes par la commune sont de travailler dans un esprit de continuité avec la 1^{ère} tranche, de conserver l'esprit et le charme du village en privilégiant des aménagements sobres associés à des parterres végétalisés, de créer un cheminement piéton clair et visible tout en créant une zone partagée de circulation pour piétons, voitures et vélos et de maintenir le stationnement dans sa forme actuelle. Les plans sont exposés en mairie pour permettre aux riverains et à l'ensemble de la population de prendre connaissance en détail du projet et d'exprimer

toutes remarques ou suggestions avant le lancement des travaux. Des permanences seront par ailleurs organisées avec les élus pour recevoir de manière individuelle les personnes intéressées et répondre de manière précise aux questions.

► CANTINE, PLUS DE BIO ET DE PRODUITS LOCAUX DANS LES ASSIETTES



Depuis la rentrée scolaire, c'est Catherine Jaouen, appelée aussi Cathou qui assure les repas de la cantine pour les élèves de l'école. Elle remplace Chantal Sergent qui vient de prendre sa retraite après avoir occupé ce poste depuis 1985. Pour Cathou, ce nouveau métier n'est pas une découverte car elle avait déjà effectué le remplacement de Chantal durant l'année scolaire 2012/2013.

Son objectif lorsqu'elle prépare ses plats, est d'initier les enfants au goût, de leur faire découvrir de nouveaux produits et de jouer avec les couleurs des légumes ainsi qu'avec leurs textures comme le cuit et le cru. Cet objectif est pleinement partagé par Sophie, l'institutrice et Catherine, l'ATSEM qui encadre les enfants durant les repas avec la cantinière.

C'est aussi l'objectif de la municipalité qui a décidé de renforcer la part du bio et des produits locaux dans les menus. Pour ce faire, différents partenariats ont été noués pour approvisionner la cantine. Les légumes de saison proviennent de chez Romain Gléran, agriculteur bio sur la commune. Les laitages et la viande (volaille et porc) sont fournis par le producteur « du foin dans les sabots » situé à Guerlesquin. Le poisson est acheté sur le marché de Saint-Jean-du-Doigt et les desserts glacés sont approvisionnés par le producteur « saveurs glacées » de Plouégat-Guerrand, en cours de conversion bio. Enfin, dans un esprit de développement durable, les bouteilles plastiques sont bannies de la cantine et remplacées par de l'eau en carafe. Dès cette année, la cantine devrait proposer 2 menus 100% bio le lundi et le jeudi, sachant que pour les autres repas des produits bio sont aussi intégrés dans les menus.

Lorsqu'elle évoque son métier de cantinière à Saint-Jean-du-Doigt, Cathou met en avant son plaisir de voir les enfants goûter de nouveaux produits et donner leur avis. Dans le cadre de cette initiation au goût, elle leur propose même différentes variétés de pain comme le pain au maïs ou aux céréales.

A la fin du repas, le plus beau compliment que peuvent lui faire les enfants, c'est quand ils lui disent « Cathou, c'est de la régalaade ! »

► CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES, REPRISE DES ACTIVITÉS

La séance de rentrée du CMJ s'est tenue le 15 octobre dernier en présence de représentants de l'ULAMIR et de Denis Séité, adjoint au maire. Cette réunion a été l'occasion de fixer le programme des activités pour les prochains mois. Le foyer des jeunes situé sous la salle Kasino réouvrira le mardi 6 novembre et fonctionnera chaque semaine tous les mardis de 17h30 à 19h00. Ouvert à tous les jeunes de la commune à partir de 9 ans, ce foyer propose différentes activités comme la possibilité de jouer à des jeux de société, de voir des films ou de jouer à la console, sans oublier la pratique d'activités extérieures sur le terrain des sports à la reprise des beaux jours. Les jeunes sont aussi investis dans l'animation du village avec la poursuite du projet de fresque mené en collaboration avec Ricardo Cavallo et Gildas Tanguy et la participation aux ateliers de décoration de Noël dans le bourg initié par l'ULAMIR. Enfin, un projet de voyage sur le modèle de celui organisé en 2017 à Paris a été proposé. L'idée cette année est de réaliser différentes actions pour autofinancer un week end en Vendée en juin 2019. Le projet est lancé et chaque jeune est libre d'y adhérer et de s'y engager.



► LAURÉATS DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2018

Maison avec jardin très visible de la rue :

1. Béatrice Le Gall - 2. Mireille et Michel Cloarec
3. Odette Beric - 4. Jean Bihan - 5. Jean-Michel Paul.

Très grand jardin, parc :

1. Françoise et Michel Cléach.

Balcon, terrasse, fenêtre, petit jardin :

1. Annick Toullec.



Associations de la commune

Amicale des boules bretonnes

Président : Jean Michel Paul - 02.98.67.31.58

Amicale des joueurs de galoche

Président : Albert Le Mignot - 06.04.47.21.64

Amicale des retraités

Présidente : Ghislaine Guézennec - 02.98.72.41.55

Association Blei Mor

Ecole de peinture, de dessin, de morphologie et d'ouverture sur l'art ouverte aux adultes, même débutants et aux enfants.

Président : Gildas Tanguy - 02.98.67.84.38

Association Corazon Tango

Cours de danse tous niveaux, débutants, intermédiaires et avancés. (Tango argentin classique, valse argentine et Milonga) à Plourin Les Morlaix ainsi que des stages à la salle Kasino.

Président : Alain Caro - 06.69.24.51.91

Association Crescen'do

Cours de batterie, flûte traversière, guitare, piano, violon, bombarde et accordéon diatonique et formations musicales. Président : Michel Biette
asso.crescendo29@gmail.com

Association ICE

Production et diffusion d'œuvres pluridisciplinaires cinéma, littérature, performances, photographie, compositions sonores et organisation du Festival ICE.
Présidente : Patricia Allio - 06.95.85.19.92

Association de la Maison des Peintres

Présidente : Claude Florange Bénisset - 06.09.63.20.37

Comité des Fêtes

Présidente : Annick Toullec - 02.98.67.32.34

Association des loisirs créatifs

Ateliers de dentelles aux fuseaux, de broderie et de patchwork - Présidente : Béatrice Le Gall
beatricebuguet@aol.com

Breizh Ladies

Association humanitaire

Présidente : Céline Dayot - 06.10.41.67.14

Comité de jumelage

Président : Julien Briand - 06.19.89.04.26

En Chant Thé

Compagnie théâtrale - Présidente : Annie Debergue
troupeenchantthe@gmail.com

FNACA

Président : Michel Le Gall - 02.98.67.36.16

Les Amis de l'école

Association des Parents d'Elèves

Président : Ludovic Juhel - 06.26.88.63.42

Les amis de Saint Mélar

Président : Serge Debergue - 02.98.67.83.77

Les journées de Pont Ar Gler

Présidente : Véronique Gaudrat - 06.14.38.63.38

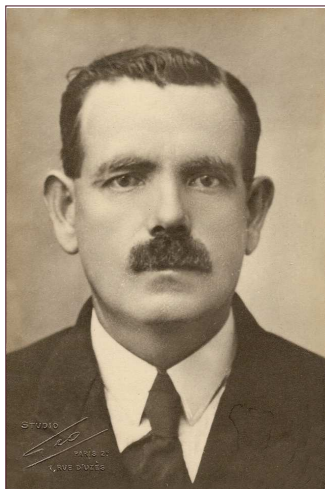
Société de chasse la Préservatrice

Président : Gilles Mercier - 02.98.62.85.23

Cette liste des associations figure sur le site internet www.saintjeandudoigt.fr. Si vous souhaitez la compléter, apporter des modifications ou annoncer vos événements dans la rubrique « agenda » du site internet de la commune, il vous suffit d'adresser vos informations par email à l'adresse suivante : mairie@saintjeandudoigt.fr



► JEAN FRANÇOIS LE GAC : UN SAINT-JEANNAIS DÉPORTÉ LE 14 AVRIL 1944



Le 16 octobre 2015, les Amis de la Fondation pour la mémoire de la Déportation en Finistère avaient organisé une rencontre à la salle Kasino sur le thème du 70^{ème} anniversaire de la libération des camps de concentration nazis.

Lors de cette conférence suivie par de nombreux habitants, Madame Maryvonne Moal avait notamment évoqué le parcours tragique de Jean François Le Gac, déporté au camp de Natzweiler-Struthof suite à une dénonciation. Par un courrier en date du 27 septembre 2018, sa petite fille, Madame Jeanne Fredou et les Amis de la Fondation pour la Mémoire du Finistère ont exprimé le souhait qu'un espace public de la commune porte le nom de Jean François Le Gac, l'unique déporté de la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité a répondu favorablement à cette demande en proposant de donner son nom à la petite place située en contre bas de la Maison des Peintres en accord avec sa famille.

Ancien combattant et médaillé de la 1ère guerre mondiale

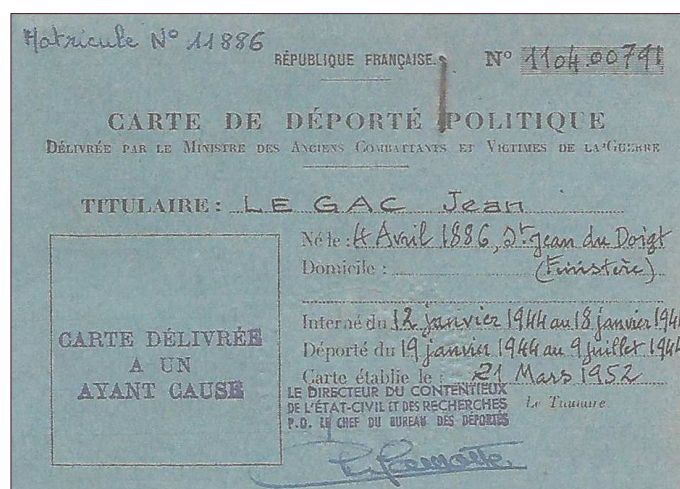
Jean François Le Gac est né le 5 avril 1886 à Saint-Jean-du-Doigt. Domicilié au Cognic, il est marié et exerce le métier d'agriculteur. Après avoir été incorporé au 93^{ème} Régiment d'Infanterie de la Roche-sur-Yon du 8 septembre 1907 au 29 juillet 1909, il est rappelé dans ce même Régiment par décret du 1er août 1914 à l'âge de 28 ans. Dès le 6 août, il arrive avec sa troupe à Challange en Argonne et participe aux batailles des Ardennes, de la Marne et de la Somme.

Le 2 juillet 1916, il est blessé à Fay dans la Somme et souffre d'une fracture du péroné droit suite à un éclat d'obus. Cette même année, son frère cadet est porté disparu à Tahure (Marne) et son corps ne sera jamais

retrouvé. Malgré ses séquelles, Jean François Le Gac est maintenu en service auxiliaire par commission de réforme de Brest et placé en sursis à la compagnie des chemins de fer armoricains à Châteauneuf-du-Faou. Il est démobilisé le 16 avril 1919 et reçoit la médaille commémorative ainsi que la médaille de la Victoire.

Arrêté et déporté lors de la 2nde guerre mondiale

Suite à une dénonciation, Jean François Le Gac est arrêté le 12 janvier 1944 à Saint-Jean-du-Doigt pour détention d'armes. Il a 58 ans. Il est d'abord enfermé à la prison de Créac'h Joly à Morlaix du 12 janvier au 21 février 1944, puis à la prison St Charles de Quimper. Le 13 avril 1944, il est transféré à la prison de Fresnes et quitte Paris le même jour par la gare de l'Est par le transport I.202. Ce transport regroupe 62 prisonniers de Fresnes et du Cherche-Midi, enfermés dans un wagon cellulaire accroché en queue du train Paris-Berlin. Tous ces prisonniers ne sont pas des résistants. Sur 40 motifs connus, 32 sont liés à la résistance organisée et les autres concernent la détention d'armes et des délits de droit commun. Jean François Le Gac arrive le 14 avril 1944 au camp de concentration de Natzweiler-Struthof situé en Alsace, territoire alors annexé par l'Allemagne. Détenu sous le matricule 11886, il n'y survivra que quelques mois. Son décès est en effet enregistré dans le camp de concentration le 9 juillet 1944.



Sources : Livre Mémorial de la Fondation pour la mémoire de la déportation. Bases de données des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la déportation du Finistère. Services Historiques de la Défense. Archives départementales du Finistère. Archives familiales.

► L'HISTOIRE DE LA COMMUNE

Carte postale : La Grève et les Cabines en 1913



► L'AGENDA

Samedi 3 novembre :

Repas à emporter organisé par le Comité de Jumelage.
Plats à retirer à la salle Kasino à partir de 18h30.

Dimanche 18 novembre :

Traditionnel marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes à la salle Kasino.

Dimanche 2 décembre

Thé dansant l'après midi à la salle Kasino organisé par l'amicale des retraités.

Samedi 8 et dimanche 9 décembre

Noël des Arts à la Maison des Peintres.

► LES COMMERCES

Restaurant / crêperie « TY GOUDIG »

Tél : 02.98.79.92.12

Bar Tabac / Epicerie « LE P'TIT SAINT JEAN »

Tél : 02.98.67.85.63

Camion de pizzas « MAD EO » :

Tél : 06.30.19.72.34 (tous les samedis soir de 17h00 à 21h00)

« Au Truck des délices » plats cuisinés faits maison

Samedi : 10h00 à 13h30

Tél : 06.18.24.07.32

Marché tous les jeudis matin.

Cabinet de Psychologue

Psychologue diplômée, Anne-Marie Bodeur

1^{er} étage de la mairie.

Les consultations se font sur rendez-vous.

Contact : 06.59.69.16.94 ou ambodeurpsychologue@orange.fr

« Ouh la Pikez » Travaux de couture et retouches

Mardi : 9h30-12h00 et 13h30-18h00

Jeudi : 9h30-12h00 et 13h30-16h30

Vendredi : 9h30-12h00 et 13h30-16h30

Tél : 06.80.87.29.34

« Céline Coiffure » Salon pour femmes, hommes et enfants

Mercredi : 9h00-12h00

Jeudi : 9h00-12h00 et 13h30-18h00 et sur rendez-vous à domicile.

Tél : 06.10.41.67.14

« Les soins de Marine » Soins esthétiques et massages

Lundi : 14h00-18h30

Mardi : 9h00-12h00 et 14h00-18h30 et sur rendez-vous à domicile

Tél : 06.52.98.41.25

Infos publication :

Directeur de la publication : Maryse TOCQUER

Comité de rédaction : R. LE TALLEC,
S. DEBERGUE, I. BIDEAU, J.C. GUILLOU

Mise en page et impression :

Agence WEB – Guimaëc - Nombre d'exemplaires : 400